



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 26 1984

S/16872
21 décembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre du 6 décembre 1984, j'ai l'honneur de porter à votre attention les renseignements supplémentaires suivants concernant l'occupation, depuis le 6 juin 1984, d'une portion du territoire lao par des troupes réactionnaires d'extrême droite thaïlandaises :

1. Depuis le milieu du mois d'octobre de cette année, à la suite de nos protestations énergiques et de la réprobation dont les entourait le monde entier, les troupes thaïlandaises ont évacué les trois villages lao proprement dits; malheureusement, elles occupent encore neuf collines aux environs desdites localités. En d'autres termes, elles sont toujours sur notre territoire, puisque ces hauteurs sont situées à une distance de 300 à 500 m à l'intérieur du territoire lao. L'artillerie thaïlandaise bombarde pratiquement tous les jours les localités lao, faisant subir d'importants dégâts matériels aux habitants. Le 16 décembre, plusieurs tirs d'obus de 60 mm et 105 mm et de différents types d'armes légères ont été dirigés contre Ban May et ses environs.
2. Les habitants des trois villages (966 personnes) qui, à la suite de l'agression et de l'occupation par les troupes thaïlandaises, avaient été déportés dans un camp au lieu-dit, en Lao, "Deune Khima" (amas de fumier) situé du côté thaïlandais de la frontière, ont subi des traitements inhumains, vivent dans des conditions insalubres et souffrent de malnutrition et de différentes maladies. La plupart des femmes ont été brutalement violées par des soldats thaïlandais. Le crime le plus récent perpétré par les soldats thaïlandais a été le lâche assassinat, le 25 novembre 1984, d'un civil lao qui vaquait à ses occupations de recherche de nourriture aux alentours du camp de détention. Les Thaïlandais ont impudemment prétendu que le malheureux garçon avait été tué par les soldats lao. Le Ministère lao des affaires étrangères, dans la lettre datée du 5 décembre 1984 que le Ministre par intérim a adressée au Ministre thaïlandais des affaires étrangères, a vivement protesté contre ce lâche assassinat et exigé que les Thaïlandais indemnisent la famille de la victime (il est question de cette affaire dans ma lettre du 6 décembre 1984).

3. Le 24 novembre 1984, le ministre par intérim des affaires étrangères lao, M. Khamphay Boupha, dans une lettre adressée à son homologue thaïlandais, a proposé que les entretiens qui, comme on le sait, ont été unilatéralement interrompus par les Thaïlandais le 15 août 1984, reprennent à Bangkok le 10 décembre. Malheureusement, ce geste de bonne volonté de la part du Gouvernement lao n'a pas trouvé d'écho du côté thaïlandais, ainsi qu'il ressort de la lettre du Ministre thaïlandais des affaires étrangères datée du 3 décembre 1984. Le Ministre thaïlandais déclare impudemment qu'"il est inutile de parler (avec la partie lao), puisque les troupes thaïlandaises ont déjà repris leurs nouvelles positions et que la question de l'indemnisation (pour les pertes de vies humaines et les dégâts matériels) ne se posent pas non plus puisqu'il y avait eu des pertes de part et d'autre".

Le 13 décembre 1984, le Ministre lao des affaires étrangères a adressé une note de protestation à l'ambassade thaïlandaise, à Vientiane, dans laquelle le Gouvernement lao rejetait fermement les arguments et points de vue fallacieux que le Ministre thaïlandais des affaires étrangères a présentés dans sa lettre du 3 décembre 1984 où il ne faisait aucune distinction entre l'"agresseur" (les soldats thaïlandais) et l'"agressé" (la population lao). En l'occurrence, les Thaïlandais ont eu une attitude qui ne correspondait en aucune façon à leur ton habituel qui consiste à dire : "Les Thaïlandais et les Lao pourraient se parler et entamer des négociations de bonne foi".

4. Le 13 décembre 1984, l'ambassadeur lao à Bangkok a été convoqué par le Chef du Département de la presse et de l'information du Ministère thaïlandais des affaires étrangères qui lui a fait savoir ce qui suit : "Le Gouvernement thaïlandais n'est pas satisfait de la façon dont le 'Pasason' (qui est le journal du Parti révolutionnaire du peuple lao) a critiqué et flétri il y a trois jours le général Arthit Kamlang Ek, commandant suprême de l'armée thaïlandaise. Il faut mettre fin à ces critiques qui risquent de nuire à toute tentative de négociation ainsi qu'aux relations entre les deux pays." Les Thaïlandais ont également menacé de restreindre les activités du représentant lao en violation des dispositions pertinentes de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et, qui plus est, de déclarer ce représentant persona non-grata.

5. Les Thaïlandais ont refusé de reconnaître la souveraineté du Laos sur trois villages lao. Ceci implique qu'ils se réservent encore le droit de lancer une nouvelle attaque contre les localités en question pour les occuper à nouveau. Les Thaïlandais ont recours à toutes sortes de ruses pour tromper l'opinion publique internationale et dissimuler leurs menées agressives. Ils se sont par exemple arrangés, en novembre 1984, pour faire venir au camp de détention de "Deune Khima" des représentants du Comité international de la Croix-Rouge dans le noir dessein de prouver que les détenus (de ce camp) "ont volontairement fui leurs foyers pour se réfugier ici provisoirement". Cette fable étonnante ne saurait tromper aucune personne douée de raison.

6. Les Thaïlandais ont refusé jusqu'ici de libérer et de renvoyer dans leurs foyers les détenus lao ainsi que d'indemniser équitablement ceux qui ont perdu des parents et subi des pertes matérielles.

Telle est actuellement la situation à la frontière entre le Laos et la Thaïlande et sa gravité fait évidemment courir un risque important à la paix et à la stabilité dans la région. Comme on peut le voir, la bonne volonté et le caractère pacifique du Gouvernement et du peuple lao ne sauraient être mis en doute. Cependant, le Gouvernement et le peuple lao, soucieux de leur indépendance ainsi que de leur souveraineté et de leur intégrité territoriales, se doivent de poursuivre leur juste lutte jusqu'à ce que leurs exigences légitimes soient pleinement satisfaites par des moyens pacifiques. Le Gouvernement lao espère sincèrement que les Thaïlandais répondront par un geste de bonne volonté à celui qui a été fait par le Laos en vue de promouvoir des relations de bon voisinage entre les deux peuples et les deux pays, conformément aux déclarations conjointes que les premiers ministres de ces pays ont signées en 1979.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Kithong VONGSAY
